



ADMINISTRATION MUNICIPALE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 14 AVRIL 2022

DELIBERATION N° 037 - 04 – 2022 - Direction Générale des Services - Direction des Finances**BUDGET PRIMITIF 2022 - PRINCIPAL & FOSSOYAGE**

(La Commission des Affaires Générales, Finances, Ressources Humaines,
qui s'est réunie le 6 avril 2022 a émis un avis favorable)

Le Maire certifie :

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le
28 AVR. 2022

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 7 Avril 2020.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents..... 29

Représentés..... 08

Excusés..... 0

Absents..... 2

Total des votes..... 37

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi 14 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni à la Salle de l'échange de la Médiathèque Antoine Louis Roussin, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO – Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Sylvie PAYET – Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY - Patrice ELLAMA – Vincent TERGEMINA – Charles André SAINT PIERRE - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Jack TAVEL - Sabrina RAMIN - Axel BOUCHER – Noëlle CHANE FAN – Fabienne BORNEO - Philippe LE CONSTANT – Jean Luc JULIE – Valérie DIJOUX

ONT DONNE PROCURATION : Fara ARMOUGOM à Patrice SELLY - Anrifadjati TOILIBOU à Jean François CATAN - Marie Sabine SAUTRON à Sarah SALAH – ALY – Christelle HOAREAU à Odile DAMOUR – Ruddy VOULAMA à Ridwane ISSA – Evelyne GLENAC à Patrice ELLAMA - Sophie AUDIFAX ép. LEBON à Vincent TERGEMINA - Patrick DALLEAU à Valérie DIJOUX –

ABSENTS EXCUSE :

ABSENTS : Alicia HAYANO – Hans DIJOUX

Secrétaire de séance

Patrice BOULEVART

Le Maire

P. SELLY



Le Président propose à l'Assemblée de prendre connaissance du budget primitif du budget principal et du budget annexe du fossoyage pour l'exercice 2022 étant précisé que le détail de ces budgets figure dans les maquettes réglementaires et dans la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles annexées à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu les instructions budgétaires et comptable M14 et M4;

Vu la délibération du Conseil Municipal prenant acte du débat d'orientations budgétaires ;

Considérant la synthèse du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2022 expose ci-dessous ;

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

Type	Chapitre	RE+BP 2022
Dépenses	023	1 367 509,13 €
	042	927 470,00 €
	<i>Total ordre</i>	<i>2 294 979,13 €</i>
	002	4 445 556,87 €
	011	9 493 860,00 €
	012	37 790 000,00 €
	014	54 000,00 €
	022	- €
	65	6 323 871,00 €
	66	1 020 445,00 €
	67	383 400,00 €
	68	130 000,00 €
	<i>Total Réel</i>	<i>59 641 132,87 €</i>
	Total Dépenses	61 936 112,00 €
Recettes	042	210 440,00 €
	<i>Total ordre</i>	<i>210 440,00 €</i>
	002	- €
	013	540 000,00 €
	70	1 086 000,00 €
	73	44 447 375,00 €
	74	15 217 047,00 €
	75	292 000,00 €
	76	83 250,00 €
	77	60 000,00 €
<i>Total Réel</i>	<i>61 725 672,00 €</i>	
Total Recettes	61 936 112,00 €	

INVESTISSEMENT

Type	Chapitre	RE+BP 2022
Dépenses	040	210 440,00 €
	041	
	<i>Total ordre</i>	<i>210 440,00 €</i>
	16	3 830 427,00 €
	001	4 177 193,14 €
	10	450 074,11 €
	20	840 588,78 €
	204	202 657,43 €
	21	943 946,93 €
	23	7 993 766,22 €
	26	
	27	179 400,00 €
	<i>Total Réel</i>	<i>18 618 053,61 €</i>
	Total Dépenses	18 828 493,61 €
Recettes	021	1 367 509,13 €
	040	927 470,00 €
	041	
	<i>Total ordre</i>	<i>2 294 979,13 €</i>
	16	175 050,00 €
	024	11 356 000,00 €
	10	701 065,15 €
	13	4 301 399,33 €
23		
27	- €	
<i>Total Réel</i>	<i>16 533 514,48 €</i>	
Total Recettes	18 828 493,61 €	

Considérant la synthèse du budget primitif du budget annexe du fossoyage pour l'exercice 2022 exposée ci-dessous ;

Type	Chapitre	RE+BP 2022
Dépenses	011	4 119,94 €
	012	10 000,00 €
	<i>Total Réel</i>	<i>14 119,94 €</i>
Total Dépenses		14 119,94 €
	70	7 251,00 €
	002	6 868,94 €
	<i>Total Réel</i>	<i>14 119,94 €</i>
Total Recettes		14 119,94 €

Le Président propose à l'Assemblée :

1. De constater l'équilibre du budget primitif du budget principal 2022 à la section de fonctionnement pour un montant de 61 936 112.00 € ;
2. De constater l'équilibre du budget primitif du budget principal 2022 à la section d'investissement pour un montant de 18 828 493.61 € (avec intégration des reports et des résultats 2021) ;
3. De constater l'équilibre du budget primitif du budget annexe du fossoyage 2022 à la section de fonctionnement (section d'investissement inexistante) pour un montant de 14 119.94 € (avec intégration du résultat 2021) ;
4. De procéder au vote du budget primitif du budget principal et du budget annexe du fossoyage sans formalisme ;
5. De l'autoriser à signer tous les documents y afférents.

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à la majorité (- 7 abstentions : RAMIN Sabrina – CHANE FAN Joëlle – BNORNEO Fabienne - LE CONSTANT Philippe –JULIE Jean Luc – DIJOUX Valérie (+procuration de M. DALLEAU Patrick) les propositions du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

Le Maire,



Patrice SEILLON